

## Compte rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 15 avril, le Conseil Municipal de Bouleurs, convoqué le 6 avril 2019, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bouleurs, sous la présidence de Madame Monique BOURDIER, Maire

**Etaient présents :** Mme BAUDOUIN Annie, Mme Monique BOURDIER, Mme Josette FAVIER, M. Dominique MEUNIER, MOULLIER Jean-Claude, M. Francis RAINGEVAL, M. Jean-Philippe ROZEC, M. Pascal VALLEE, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Mme Joëlle BALESTIER, M. Pierre CORROY, Mme Nathalie LEQUERRE, Mme Sophie NICOT (pouvoir donné à Monique BOURDIER), M. SIMOU Philippe (pouvoir donné à Mme Josette FAVIER), Mme Pascale ZABALIA

**Absente non excusée :** Mme ROTIN Danielle

**Secrétaire de séance :** M. MEUNIER Dominique

### A l'ordre du jour :

#### 1. Budget Logement :

- a. Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion
- b. Affectation des résultats 2018
- c. Vote du Budget unique 2019

#### 2. Budget Assainissement :

- a. Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion
- b. Affectation des résultats 2018
- c. Vote du Budget unique 2019

#### 3. Questions diverses

En préambule, Mme le Maire informe le conseil de l'installation de Mme Annie BAUDOUIN en remplacement de M. Aurélien CORSANGE démissionnaire.

### Commission de contrôles des opérations de vote

Madame le maire indique qu'en prévision des élections européennes du 26 mai prochain, les listes électorales doivent être arrêtées au plus tard le lundi 6 mai 2019. En conséquence, la commission des listes électorales doit se réunir entre le jeudi 2 mai et le dimanche 5 mai 2019. Pour les communes de 1.000 habitants et plus, la commission se compose de cinq membres, trois conseillers appartenant à la liste majoritaire et n'ayant pas de délégation et deux élus de la liste d'opposition.

Après un tour de table, il est décidé de reconduire les membres désignés lors du conseil municipal du 20 novembre 2018. Les membres de la future commission de contrôle sont les suivants

Conseiller municipaux de la liste majoritaire :

M. Jean-Claude MOULLIER

M. Pascal VALLEE

M. Francis RAINGEVAL

Conseillers municipaux d'opposition :

M. Jean-Philippe ROZEC

M. Michel COUESPEL

## 1. Budget Logement

### 1) Vote du Compte Gestion 2018

Le compte de gestion, document de contrôle des encaissements et des paiements effectués au cours de l'exercice écoulé, est établi par le comptable du Trésor Public et fait état de la situation de l'exercice clos. Conformément aux dispositions de l'article L 1612-11 et L2131-31 du C.G.C.T., il doit être soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le compte de gestion justifie l'exécution du budget et à ce titre, présente des comptes en conformité avec les écritures du compte administratif soit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affectée au 1068	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
<b>EXPLOITATION</b>	30 274,00 €	- 9 121,42 €	12 254,56 €	23 407,14 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	-18 736,42 €		5 557,49 €	-13 178,93 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 537,58 €</b>	<b>-19 121,42 €</b>	<b>17 812,05 €</b>	<b>10 228,21 €</b>

Vu l'article L2131-31 du C.G.C.T.,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Il est proposé au conseil municipal de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier de Magny-le-Hongre et visé par Mme le Maire en tant qu'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part en ses résultats

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018,

Considérant que le compte de gestion est exact,

Le Conseil Municipal :

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **Approuve** à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe logements sociaux 2018.

### 2) Vote du Compte administratif 2018

Le compte administratif de l'exercice écoulé est dressé par le Maire, ordonnateur de la collectivité. Après examen du compte de gestion auquel il doit être conforme, il est présenté au conseil municipal et soumis à son approbation.

Vu le C.G.C.T. et notamment les articles 1612-12 et 2121-31

Vu l'instruction budgétaire et comptable

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 établi par le Trésorier de Magny-le-Hongre pour la commune de Bouleurs

Vu le compte administratif 2018,

Après présentation du compte administratif, Monsieur Dominique MEUNIER est élu président de séance pour le vote du compte administratif de la commune de Bouleurs.

Madame le Maire, ne prenant pas part au vote, sort de la pièce. Il est proposé au conseil municipal :

- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affectée au 1068	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
<b>EXPLOITATION</b>	30 274,00 €	- 9 121,42 €	12 254,56 €	23 407,14 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	-18 736,42 €		5 557,49 €	-13 178,93 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 537,58 €</b>	<b>-19 121,42 €</b>	<b>17 812,05 €</b>	<b>10 228,21 €</b>

- D'approuver le compte administratif 2018 et ses annexes

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- constatent le solde cumulé à la fin de l'exercice 2018 : **10 228.21 €**
- approuvent le compte administratif 2018 du budget annexe Logement

### 3) Affectation des résultats 2018

Le Conseil municipal, s'est réuni sous la présidence de Madame BOURDIER Monique.

- En Fonctionnement le résultat cumulé de l'exercice fait apparaître un excédent de **23 407.14 €**
- En Investissement le résultat cumulé de l'exercice fait apparaître un déficit de **13 178.93 €**

Le Conseil municipal de Bouleurs, et à l'unanimité **Décide** :

- De mettre en réserve au compte 1068 excédent capitalisé la somme de **13 178.93 €** pour couvrir le déficit d'investissement
- de reporter le résultat de clôture 2018 moins la réserve soit **10 228,21 €** à la section de fonctionnement recettes (compte 002)

### 4) Vote du Budget Unique 2019

Madame le Maire fait remarquer que le total des remboursements d'emprunts (intérêts + capital) s'élève à **17 367,52 €** pour 2019 à comparer avec les loyers : **20 169.09 €**.

A titre d'information, les loyers mensuels avec charges de nos 6 appartements sont compris dans une fourchette allant de **170,00 €** à **397,28 €** pour le T3.

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Bourdier Monique- Maire, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire concernant les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

**Vote** par chapitres le budget unique Logement de la commune pour l'exercice 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- **30 860.21 €** pour la Section de fonctionnement
- **27 640.03 €** pour la Section d'investissement

## 2. Budget Assainissement

### Compte administratif 2018

#### Dépenses de fonctionnement

##### Chapitre 11

- ▶ Doublement des consommations électriques
- ▶ Baisse des achats de carburants mais sans doute en affectant plus de factures sur le budget principal. En effet, ce sont les mêmes véhicules, tondeuses etc... le principe adopté était d'une facture sur deux à chaque budget.  
M. VALLEE Pascale indique qu'il existe une dérogation spéciale permettant aux collectivités territoriales d'utiliser du gazole non routier dans leurs tracteurs agricoles. Voir la possibilité pour notre tracteur.
- ▶ Cpte 61528 : entretien du tracteur, dépannage capteur piezo et achat de chanvre pour étouffer les mauvaises herbes
- ▶ Cpte 6155 : mesures d'autosurveillance et curage des canalisations EU et avaloirs
- ▶ Autre dépense importante : le reversement au budget principal du coût des salaires des agents techniques pour leur temps passé évalué à 40 % de leur temps total de travail.
- ▶ La dotation aux amortissements apparaît en dépenses mais aussi en recettes d'investissement

#### Recettes de fonctionnement

La recette sûre est celle de la redevance au m<sup>3</sup> d'eau consommée, soit 1.30 €/m<sup>3</sup>. Elle est en augmentation en raison de l'augmentation de l'urbanisation. Les taxes de branchement sont fonction du nombre de permis de construire

La prime d'épuration de l'AESN n'arrive pas tous les ans. Nous l'aurons encore une fois avec retard. Nous ne l'avons pas eu en 2018.

Les subventions d'équipement s'amortissent et la même somme apparaît en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement. Ces sommes doivent être mises à jour régulièrement en fonction des travaux faits et des subventions obtenues.

Ce qu'il faut remarquer :

- ✓ L'amortissement des subventions s'équilibrent en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement.
- ✓ Pour équilibrer les dépenses de fonctionnement : fluides, maintenance équipement, réparations courantes, salaires des agents (ou frais de prestations ext) il faut, selon les années, 130 à 140 000 €. Ne pas oublier que la station a maintenant une dizaine d'années.
- ✓ En recettes il n'y a que la surtaxe de 1.30 €, les taxes de branchement (mais sans nouvelles constructions il n'y en a pas) et la prime d'épuration.

Lorsque nous avons baissé la surtaxe, nous avons voulu faire bénéficier la population des excédents générés par les subventions obtenues et la gestion en régie de nos agents. Donc, chaque année, les

excédents diminuent. La hausse de la consommation, qui suit la progression de la population peut permettre d'arriver à l'équilibre car toutes les infrastructures sont faites.

L'enjeu cette année est d'organiser la transition pour que la perte de la compétence au profit de l'agglomération n'amène pas un dysfonctionnement.

## 1) Vote du Compte Gestion 2018

Le compte de gestion, document de contrôle des encaissements et des paiements effectués au cours de l'exercice écoulé, est établi par le comptable du Trésor Public et fait état de la situation de l'exercice clos. Conformément aux dispositions de l'article L 1612-11 et L2131-31 du C.G.C.T., il doit être soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le compte de gestion justifie l'exécution du budget et à ce titre, présente des comptes en conformité avec les écritures du compte administratif soit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
<b>EXPLOITATION</b>	217 333,38 €	-183 155,60 €	<b>34 177,78 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	249 567,48 €	36 048,49 €	<b>285 615,97 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>466 900,86 €</b>	<b>- 147 107,11 €</b>	<b>319 793,75 €</b>

Vu l'article L2131-31 du C.G.C.T.,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Il est proposé au conseil municipal de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier de Magny-le-Hongre et visé par Mme le Maire en tant qu'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part en ses résultats

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 201,

Considérant que le compte de gestion est exact,

Le Conseil Municipal :

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **Approuve** à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe logements sociaux 2018.

## 2) Vote du Compte administratif 2018

Vu les explications données par Mme le Maire sur l'exécution du budget,

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique MEUNIER pour délibérer valablement. Madame le Maire sort de la pièce.

Il est proposé au conseil municipal **d'arrêter les résultats définitifs** tels que résumés ci-dessous :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
<b>EXPLOITATION</b>	217 333,38 €	-183 155,60 €	<b>34 177,78 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	249 567,48 €	36 048,49 €	<b>285 615,97 €</b>

TOTAL	466 900,86 €	- 147 107,11 €	319 793,75 €
-------	--------------	----------------	--------------

•

D'approuver le compte administratif 2018 et ses annexes

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Constatent le solde cumulé à la fin de l'exercice 2018 : **319 793,75 €**
- Approuvent le compte administratif 2018 du budget annexe Assainissement

### 3) Affectation des résultats 2018

Le Conseil municipal de Bouleurs, réuni sous la Présidence de Madame BOURDIER, constate :

- En Fonctionnement le résultat cumulé de l'exercice fait apparaître un excédent de **34 177,78 €**
- En Investissement le résultat cumulé de l'exercice fait apparaître un excédent de **285 615,97 €**
- Constate le reste à réaliser en recettes : **1 898,62 €** et en dépenses : **29 927,20 €**

Le Conseil municipal de Bouleurs, après en avoir délibéré et à l'unanimité **décide** :

- **De reporter** le résultat de clôture 2018 de la section de fonctionnement au compte 002 soit **34 177.78 €**
- **De reporter** le résultat de clôture 2018 de la section d'investissement au copte 001 soit **285 615.97 €**

### 4) Vote du Budget unique 2019

#### Recettes de fonctionnement

- ▶ Reconduction du montant de la surtaxe de 1.30 €/ m<sup>3</sup>
- ▶ 2 taxes de raccordement prévues
- ▶ La prime d'épuration de l'AESN de 2018 qui doit être versée en 2019

#### Dépenses de fonctionnement

Outre le fonctionnement habituel, il faut organiser le passage en 2020 de la compétence assainissement à la Communauté d'Agglo ; il est nécessaire de lancer une consultation avec l'aide d'un AMO pour :

- ▶ Mettre en concurrence la gestion des deux stations d'épuration pour une durée de d'un an renouvelable 3 fois, afin que l'an prochain le contrat soit toujours opérationnel et qu'il n'y ait pas de désorganisation.
- ▶ Lancer un appel d'offre
  - Pour réparer la station du bourg : problème de la « chasse d'eau » entre les deux étages de la station mais aussi rajouter les points de mesure supplémentaire demandés par la Police de l'Eau
  - Mettre en place une liaison des données du sofrel sur place vers la Mairie et vers le prestataire de telle sorte de pouvoir remplir les requêtes de l'AESN et de la police de l'eau (si l'on veut les primes...) sans aller tous les jours relever manuellement les volumes d'eau
  - Pour mettre en concurrence les laboratoires d'analyses de l'eau (agrés et indépendants)

- Pour mettre en concurrence l'entretien des canalisations d'eaux Usées (notre contrat avec Veolia est terminé) : nous faisons curer chaque année environ 1km de canalisations ainsi que les avaloirs de la commune
- ▶ Cet appel d'offre induira un choix de divers prestataires ainsi que des travaux dont nous n'avons pas encore les montants.

Logiquement, il faudrait mettre en fonctionnement la partie d'AMO pour la gestion des stations et en investissement la partie AMO concernant les travaux.

## Dépenses d'investissement

Il nous reste des remboursements de prêts à 0% de l'AESN, il s'agit

<u>Pour la station d'épuration du bourg :</u>	après paiement échéance 2019
▶ un prêt accordé en 2005 de 19 189 € prend fin en 2020	il restera 1 279.23 €
▶ un prêt accordé en 2005 de 4 534 € prend fin en 2020	il restera 302.27 €
▶ un prêt accordé en 2009 de 156 000 € prend fin en 2024	il restera 53 382.01 €

Pour la station de Sarcy :

- |  |                        |
|--|------------------------|
| ▶ un prêt pour la création du réseau de 52 890 € qui prendra fin en 2026 | il restera 24 807.15 € |
| ▶ un prêt pour la station de 37 200 € qui prendra fin en 2031            | il restera 22 320 €    |

La totalité représente 102 090 € à partir de 2020

Si l'on voulait rembourser par anticipation les prêts reliés à la station du bourg : 54 963 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement,

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**Vote** par chapitres le budget annexe Assainissement de la commune pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- **184 594.33 € pour la Section de fonctionnement**
- **405 831.07 € pour la Section d'investissement**

### 3. Questions diverses

## Désorganisation imprévue des services de la mairie

Madame le maire indique que plusieurs événements récents, intervenus pratiquement simultanément, ont affectés notablement le travail quotidien de nos services administratifs et périscolaires.

Tout d'abord, le décès imprévisible de Pierre KUCHLY, notre comptable a apporté un retard important dans le suivi comptable de la commune comme le suivi des dépenses, le règlement des factures et l'établissement des paies.

Puis, nous avons enregistré l'hospitalisation de notre secrétaire d'accueil. Les nouvelles que nous avons de son état de santé indiquent qu'elle sera indisponible pour plusieurs mois.

Rappelons qu'elle agissait principalement dans la gestion quotidienne de la commune tant

pour l'état civil et les opérations liées à la mise à jour de la liste électorale qu'au titre de régisseur cantine et périscolaire pour l'enregistrement des enfants à l'école et dans leurs activités scolaires et périscolaires. Son absence fait que plus personne n'a d'habilitation par le Trésor Public.

Des solutions vont être apportées mais en attendant, Madame le maire indique qu'elle fait le maximum pour parer au plus pressé mais cela ne se fait qu'au détriment de ses activités habituelles.

Nous avons également enregistré des défections avec notre personnel de ménage et d'activités de suivi du périscolaire. L'absence simultanée de plusieurs personnes a désorganisé certains services aussi, pour respecter des règles de sécurité, il a fallu faire appel à la bonne volonté de certains.

Madame le maire indique que s'il va être nécessaire de remédier rapidement à ces vacances, cela ne pourra pas se faire dans l'immédiat. Des offres d'emploi ont été faites.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00**